

*Avis « Les maladies chroniques »*

## **Le CESE appelle à agir sur la prévention des maladies chroniques et à prendre des mesures fortes en faveur de l'accompagnement des patients**

**Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a adopté aujourd’hui son avis intitulé « Les maladies chroniques ».**

Les maladies chroniques concernent aujourd’hui plus de 20 millions de personnes en France. Conséquence du vieillissement de la population, du développement des expositions aux pollutions, ou encore de certains comportements, leur progression est constante et toutes les projections confirment qu’elles continueront de toucher un nombre croissant de Françaises et de Français à l’avenir.

Face à ce constat, l’adaptation de notre système de santé et de son financement représente un défi majeur. Construit dans un but curatif, il repose avant tout sur des rencontres ponctuelles, le plus souvent de courte durée, entre un médecin et un patient ou une patiente en vue de le guérir. Or, la durée d’un traitement ou de la prise en charge n’est plus limitée à la guérison mais désormais à l’espérance de vie du patient ou de la patiente.

L’enjeu de cet avis est de dresser un état de la prise en charge des maladies chroniques en France et de proposer des préconisations autour de quatre priorités transversales : la prévention ; la formation des acteurs et actrices ; la réduction des inégalités et la pertinence et la qualité de l’accompagnement, autour d’une participation active du patient. Désireux que ces priorités soient prises en compte dans la mise en œuvre effective de mesures, le CESE recommande notamment de :

- Agir sur les causes des maladies chroniques, via des politiques publiques collectives et individuelles de prévention**

Le CESE préconise que soit confiée conjointement aux ministères de la santé et de l’environnement la mission de définir, mettre en œuvre, évaluer et contrôler une politique publique de prévention des maladies chroniques.

Le CESE recommande de porter, au sein de l’Union européenne, une stratégie ambitieuse et cohérente de réduction des expositions aux perturbateurs endocriniens en homogénéisant les législations européennes.

En outre, afin de garantir une information transparente, fondée sur des informations fiables et compréhensibles, le CESE préconise que soit affichée via l’étiquetage la présence dans les produits de substances comportant des facteurs de risques des maladies chroniques et appliquée avec plus de vigueur l’interdiction de la publicité trompeuse ou mensongère.

- Instaurer une formation adaptée de l'ensemble des acteurs et actrices du soin et de l'accompagnement des maladies

Le CESE préconise de renforcer les formations initiales et continues des professionnels et professionnelles de la santé et de l'accompagnement social et médico-social.

Par ailleurs, l'un des défis majeurs étant l'intégration des malades dans les processus de décision et de gouvernance de la recherche qui les concernent, le CESE recommande de développer les programmes indépendants de recherche sur les maladies chroniques multidisciplinaires et participatifs.

- Améliorer la pertinence des soins et la fluidité des parcours

Le CESE préconise l'accélération du déploiement du dossier médical partagé, en proposant systématiquement son ouverture au moment de l'annonce de la maladie.

Le CESE recommande l'accélération du déploiement de la télémédecine en l'orientant vers la prise en charge des maladies chroniques tout en veillant à ce qu'elle n'ait pas pour conséquence d'aggraver les inégalités de santé (sociales, territoriales).

- Prendre en compte la satisfaction et le bien-être du patient atteint d'une ou de plusieurs maladies chroniques

Le CESE préconise de recentrer davantage la médecine du travail, dans une logique de parcours, sur le maintien ou le retour dans l'emploi des salariés et salariées souffrant de maladies chroniques.

Le CESE recommande de lutter contre la déscolarisation par une mise en œuvre effective des droits des élèves atteints de pathologies chroniques.

2

*Ce projet d'avis est rapporté par Michel Chassang (Groupe des professions libérales) et par Anne Gautier (Groupe de l'agriculture), pour la section des affaires sociales et de la santé, présidée par Aminata Koné. Il a été présenté lors de l'assemblée plénière du Conseil économique, social et environnemental du 11 juin à 14h30.*

*L'avis a été adopté en plénière avec 158 voix pour.*

**Pour plus d'informations :**

[www.lecese.fr](http://www.lecese.fr)

Twitter : @lecese

Blog : [loeilducese.fr](http://loeilducese.fr)

**Contact presse :**

Paola Grondin-Duboscq  
06 07 49 65 90  
[paola.grondin-duboscq@plead.fr](mailto:paola.grondin-duboscq@plead.fr)

**Informations pratiques :**

Palais d'Iéna - Siège du Conseil économique, social et environnemental  
9 place d'Iéna, 75016 Paris  
Accès : Bus n°32, 63, 82 (Iéna) / Métro ligne 9

Troisième assemblée constitutionnelle de la République après l'Assemblée nationale et le Sénat, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) favorise le dialogue entre les différentes composantes de la société civile organisée et qualifiée en assurant l'interface avec les décideuses et les décideurs politiques.

- 233 conseillères et conseillers
- 60 personnalités associées
- 18 groupes
- 12 formations de travail
- 45,7 % de conseillères
- 48 % des postes de gouvernance au CESE sont occupés par des femmes
- 5 ans de mandat, renouvelable 1 fois